



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## création

Question écrite n° 95273

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc souligne, auprès de M. le ministre délégué aux anciens combattants les perspectives d'avenir de la Confédération européenne des anciens combattants (CEAC). Dans une déclaration associant de nombreux pays (26 avril 2006), la CEAC propose d'être associée à la rencontre des 26 et 27 octobre 2006 qui va dans le sens qu'elle a souhaité par la création d'un « Haut Conseil européen de la mémoire ». Il lui demande les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de ces propositions.

### Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire qu'il est conscient de l'importance que revêt la politique de mémoire dans la construction européenne. Depuis 2003, il a mis en oeuvre une « politique de mémoire partagée » destinée à renforcer les liens entre la France et les pays avec lesquels - ou contre lesquels - elle a combattu au cours du xxe siècle. D'ores et déjà des accords ont été signés avec la Grande-Bretagne, la République de Corée, l'Australie, le Maroc, Madagascar et la Nouvelle-Zélande. Rendre hommage aux morts et aux combattants, assurer la transmission aux jeunes générations de la mémoire commune des conflits mondiaux du xxe siècle, valoriser le patrimoine représentatif de la mémoire partagée de ces conflits, encourager les rencontres entre anciens combattants de différents pays, tels sont les objectifs de ces accords qui se traduisent par l'organisation de manifestations en commun : commémorations, conférences, colloques, expositions. C'est ainsi que, pour la première fois, auront lieu, les 26 et 27 octobre prochain, à Paris, les premières rencontres internationales sur la mémoire partagée. Une vingtaine de pays, alliés ou adversaires dans l'histoire du xxe siècle, se réuniront pour contribuer à construire des relations solides, fondées sur le partage des valeurs communes. Vingt et un pays seront conviés à participer à ces premières rencontres parmi lesquels l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni et la Russie. En développant un dialogue constructif reflétant la diversité des acteurs de la mémoire partagée, elles ouvriront la voie à de nouvelles initiatives et de nouvelles coopérations internationales. Elles contribueront à la mise en oeuvre du concept de « mémoire partagée » dans le cadre du développement des échanges entre les peuples et du maintien d'une paix durable. Au niveau européen, la mémoire des conflits du xxe siècle doit être un outil à la fois de cohésion et d'identité nationales pour des pays ayant écrit les mêmes pages d'histoire, que ce soit en tant que pays alliés ou ennemis. La consolidation de la paix dans le cadre de la construction européenne passe nécessairement par ce processus de réconciliation des États et des populations issu de la mémoire partagée qui permet de regarder l'histoire de ce continent sans préjugés ni passions.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 95273

**Rubrique** : Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé** : anciens combattants

**Ministère attributaire** : anciens combattants

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 mai 2006, page 5292

**Réponse publiée le** : 25 juillet 2006, page 7782